

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2018

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Compte-rendu des affaires scolaires

Mr LUCIANI, adjoint chargé des affaires scolaires, informe le conseil des mouvements de personnel, notamment suite à la suppression des contrats aidés (2 en cours).

Un investissement informatique sera à étudier à l'école de CURTAFOND.

Un projet de classe transplantée (CP, CE1 et CE2) est lancé du 4 au 8 juin 2018 à BUIS LES BARRONIES. Le coût est de 326 € par élève. Les parents d'élèves organisent différentes manifestations afin de réduire le coût élève (ventes de bugnes, gâteaux, crêpes). Le Restaurant Scolaire a fait don de la recette de sa vente de fromages organisée en février 2017 pour une somme de 429 €, le Sou des Ecoles prendra en charge 75 € par élève, le SIVOS participera au financement pour une somme qui pourrait être de 50 € par enfant.

Pour ce qui est des rythmes scolaires, le SIVOS s'est prononcé pour la semaine de 4 jours (7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). Un sondage effectué auprès des parents laisse apparaître une large majorité pour 4 jours. Les enseignantes sont pour à l'unanimité. Une demande a été déposée en ce sens auprès de l'Inspection Académique.

La semaine de 4 jours entraînerait la suppression des Temps d'Activités Périscolaires dont le coût est de 190 € par élève à la charge de la collectivité, auquel il faut ajouter 50 € de participation de l'Etat, soit un coût réel de 240 € par élève et par an.

Les effectifs de la rentrée 2018 sont prévus légèrement à la baisse.

Point sur les affaires sportives

Les représentants des quatre communes se sont réunis. Une visite des équipements sportifs existants aura lieu.

Le conseil municipal confirme :

- qu'il n'envisage pas la construction d'un nouveau terrain sur le site actuel car aucune surface n'est disponible
- que la mutualisation des frais de tous les sports peut s'étudier dès à présent afin de disposer des éléments nécessaires pour sa mise en place à la prochaine mandature si les conditions sont réunies dans l'intérêt du territoire.

Mr Cédric CHAVANELLE est ajouté au groupe de travail, en complément de Mr LABALME et Mme BECAUD.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre Safège (Suez)

Le coût de la maîtrise d'œuvre a été basé sur un montant estimatif des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration. Il convient de l'ajuster par rapport au coût final.

Le conseil municipal accepte l'avenant au contrat passé avec l'entreprise SAFEGE de LYON pour un montant de 1 899,05 € HT ce qui porte le contrat à 26 876,40 € HT.

La réception des travaux aura lieu le 2 février.

Il restera à étudier l'implantation d'un bac à graisse au multiple rural.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente :

- d'une maison d'habitation sise 19 allée des Charmettes, sur une parcelle cadastrée section ZA n°204-207-212-214 de 1 671 m²
- d'une parcelle de terrain sise 163 route de la Chevinière cadastrée section ZA n°322p-323-324-325 de 13 457 m²

et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Confirmation de l'adhésion à la SPA pour 6 mois et examen des conditions à partir du 1^{er} juillet

Dans sa séance du 28 novembre 2017, le conseil a accepté la convention à intervenir avec la SPA pour un montant de 0,20 € par habitant pour l'accueil des chiens errants qui devront lui être apportés, jusqu'au 30 juin 2018.

Par la suite, il est possible d'avoir recours au groupe SACPA chenil service pour un coût de 0,90 € par habitant contre 0,35 € auparavant avec la SPA.

Il conviendra également de construire un parc à usage de chenil, sur le terrain de l'atelier communal.

Une décision sera prise ultérieurement.

Point sur l'exécution des recettes et dépenses du budget général et du budget annexe « assainissement »

Le maire fait le point des recettes et dépenses réalisées en 2017 qui sont conformes aux prévisions.

Tarifs 2018 pour la location de la salle des fêtes, des tables et bancs, des salles de réunion et le cimetière

Le conseil maintient les différents tarifs, savoir :

- salle des fêtes :
 - habitants de la commune : 55 € sans repas – 125 € pour 1 jour – 165 € pour 2 jours
 - habitants hors commune : 220 € pour 1 jour – 300 € pour 2 jours.
- salle de réunion : 50 €
- tables et bancs (pour les habitants de la commune) : 5 € la table et les deux bancs.
- cimetière :
 - concession de terrain : 60 € pour 15 ans – 120 € pour 30 ans – 200 € pour 50 ans
 - alvéole dans le colombarium 1 place : 240 € pour 10 ans – 480 € pour 20 ans -720 € pour 30 ans
 - alvéole dans le colombarium 2 ou 3 places : 330 € pour 10 ans – 660 € pour 20 ans – 990 € pour 30 ans
 - plaque sur la stèle : 145 € pour 10 ans – 290 € pour 20 ans – 435 € pour 30 ans.

Le montant des loyers des bâtiments communaux, des terrains et des antennes relais est revalorisé selon les clauses prévues au bail.

Pour information, bilan des locations pour 2017 : salle des fêtes : 56 dont 24 locations privées, salle de réunion : 25 tables et bancs : 17.

Lancement de la procédure pour le recueil des candidatures pour la maîtrise d'œuvre de l'« espace multifonctions »

Le conseil municipal a pris connaissance du programme technique détaillé établi par la société NOVADE, qui tient compte des remarques de chacun. La consultation pour la maîtrise d'œuvre peut être engagée. Dans un premier temps, un avis d'appel public à la concurrence sera publié. Après recueil et examen des dossiers de candidature, le conseil retiendra trois équipes qui transmettront leur esquisse et les grandes lignes de leur projet respectif ; il choisira ensuite définitivement le maître d'œuvre. Pour la partie administrative concernant cet appel public à la concurrence, elle est confiée à Novade pour la somme de 837,50 € HT. Le relevé topographique du tènement destiné à recevoir la construction est confié au cabinet BOUSSION FLEURY de Replonges. Le maire est chargé de consulter plusieurs entreprises pour l'étude de sol sur le même tènement.

Un bornage de la parcelle à usage d'aire de jeux sise au Clos Nallet sera demandé, concomitamment au relevé topographique cité ci-dessus.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- prend note que le nouveau chiffre de la population légale au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 789 habitants
- est informé que l'entreprise BOUILLOUX, machines agricoles est reprise par l'entreprise TERRE D'ALLIANCE, en relation avec CASE IH, la nouvelle société se nommera SEGES
- est informé d'un courrier et d'un courriel reçus de deux administrés concernant le projet d'éoliennes sur la commune de CONFRANCON et de la réponse du maire
- prend connaissance du devis de l'entreprise JACQUET carrelages pour la réfection totale de la terrasse du multiple rural, un accord de principe est donné dans l'attente du vote du budget, un échantillon sera fourni pour le prochain conseil
- est informé :
 - du permis de construire déposé le 5 janvier 2018 par Mr José MACHADO et Mme Océane DEGRANGE pour la construction d'une maison d'habitation 163 route de la Chevinière
 - de la déclaration préalable accordée le 20 décembre 2017 à Mr et Mme Jean-Michel LEPY pour l'édification d'une clôture et la pose d'un portail 1818 route de Polliat
 - de la déclaration préalable accordée le 29 novembre 2017 à Mr et Mme Yves GAUDILLET pour la construction d'une piscine 29 impasse des Sources
- prend note que l'assemblée générale des Sapeurs-Pompiers aura lieu le 4 février et est informé de l'absence de candidat au recrutement.